

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 01 décembre 2023 à 20 heures 30 minutes
salle du Conseil Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. BODESCOT Luc, M. BOUILLOT Michel, M. BOUILLOT Sébastien, Mme CZIZEK Anaïck, M. DURR Robert, M. GENTET Philippe, Mme PILON Sandra, Mme RIOL Marie-Jo

Procuration(s) :

M. LE BOSSENEC Nicolas donne pouvoir à Mme CZIZEK Anaïck

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. LE BOSSENEC Nicolas, Mme LESMAN Melissa, M. VALLON Marcel

Secrétaire de séance : Mme RIOL Marie-Jo

Président de séance : M. BOUILLOT Sébastien

1 - Deneigement 2024 et les années suivantes

Monsieur le Maire présente les nouveautés sur le déneigement. Stéphane Fombonne l'employé technique est en arrêt maladie, il n'assurera pas le déneigement cette année.

Ce sera Christian Bruas qui se chargera du déneigement cette année en dépannage et si le conseil municipal est d'accord il y aura un contrat de déneigement prévu avec Monsieur Bruas pour les années suivantes.

Une convention de déneigement va devoir être mise en place.

Les conseillers municipaux à l'unanimité approuve que le déneigement soit effectué et facturé par M. BRUAS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Raccordement eau M. et Mme Bilisari

Le Maire informe de la demande de raccordement au réseau d'eau de Monsieur et Madame Bilisari. Ils ont dû à deux reprises faire appel à la mairie pour le transport d'eau non potable en 2022 et 2023 effectué par les pompiers.

Un devis a été demandé à l'entreprise Faurie, le devis est de 2289.60 €

Sujet : Demande de raccordement au réseau d'eau

Date : Mon, 9 Oct 2023 12:40:55 +0200

De : BILISARI Marion <marion.bilisari@wanadoo.fr>

Pour : mairie@saint-pierre-sur-doux.fr

Mr le Maire Comme suite à notre entretien de ce jour ,et au problème récurrent d'alimentation en eau de notre domicile situé au 3290 route de St Bonnet , le Bois de la Grange, je sollicite par la présente, le raccordement au réseau d'eau public communal. En vous en remerciant par avance , veuillez agréer, Mr le Maire , mes cordiales salutations . Mr et Mme BILISARI. Envoyé de mon iPhone

Marie Jo s'inquiète de l'utilisation que feront Monsieur et Madame Bilisari, en effet il a été prévu que l'alimentation en eau leur permettent de remplir leur réservoir. Il ne faudrait pas que la commune se retrouve en grande difficulté avec un pompage intensif sur des périodes estivales comme cela s'est produit avec la colonie cette année. Quel garde fou ?

Il faudra vérifier s'il est possible de demander une participation à l'installation de la vanne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver le raccordement des usagers au réseau d'eau.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Modification du prix de l'eau

Le Maire rappelle que le prix de l'eau doit être augmenté afin de pouvoir avoir des subventions d'aide à la réfection du réseau d'eau au cas où.

Actuellement le prix de l'eau est à 0.95 € du m²

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de faire passer le prix de l'eau à 1 € à compter du 1er septembre 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Formation conduite d'engin pour Gisèle

Pour que Gisèle puisse effectuer quelques travaux avec le tracteur, il est nécessaire qu'elle suive une formation.

La formation peut-être effectuée sur place avec le tracteur de la Mairie.

Le Maire met à disposition les devis de formation.

1 sur 1 jour : montant 750 €

1 sur 2 jours : montant 1140.00 €

Le choix se porte sur la formation de 2 jours à 1140 €.

5 - Accès Cimetière

Le Maire rappelle que l'accès au cimetière se fait uniquement par un escalier abrupte. Il propose la possibilité d'aménager un chemin d'accès via la place Firmin Polly. Ce qui permettrait aux employés communaux ainsi qu'aux entreprises de pompes funèbres de pouvoir accéder facilement avec leurs matériels mais surtout de permettre aux usagers un accès plus sécurisé.

Un devis sera présenté le jour du CM.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Dégradation chemin du Doux

Le Maire rappelle avoir demandé un devis pour la réalisation de coupe d'eau en travers du chemin ainsi que du nettoyage. malheureusement le devis n'est pas parvenu à la mairie.

7 - Points sur travaux gîtes

Les travaux sont pratiquement terminés.

Il faut revoir l'isolation des tuyaux des arrivées d'eau qui traversent la salle des fêtes.

8 - Tarifs des gîtes

Le Maire propose de modifier le prix des gîtes, dans un premier temps le gîte Est qui vient d'être rénové.

Les tarifs appliqués jusqu'à présent :

	Week-end 1 nuit	1 semaine	2 semaine	3 semaine	4 semaine
Juin et septembre	80 €	170 €	270 €	340 €	420 €
Juillet et août	80 €	220 €	370 €	440 €	520 €
Basse saison	80 €	140 €	170 €	200 €	220 €
Tarifs 2023					

pour 2024, les tarifs restent inchangés pour des périodes courtes, en revanche sur les locations mensuelles le tarif sera de 300 € + coût de l'électricité et du chauffage
Lors de la remise des clés, le relevé du compteur individuel sera relevé ainsi à l'état des lieux de sortie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Convention Groupement d'achat d'audits énergétiques SDE07

Audit énergétique des bâtiments communaux

Le Maire propose de signer avec le SDE07, une convention pour la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'audit énergétique.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts)	RàR inscrits au BP 2023 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2023	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	1 000	0	0	1 000
D21	364 512	0	0	364 512
D23	100 000	0	0	100 000
			Total	465 512

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 465 512 * 25 % = 116 378 €

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement d'investissement dans la limite de 116 378 € répartis comme suit :

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
231	135	Oeuvres d'art Eglise	10 000
231	19	Voiries	20 000
2151		Réseaux de voirie	3 000

2131	Bâtiments publiques	40 000
2135	Inst. Générale Agencement Aménagements construction	30 000
2184	Matériels bureau mobiliers	3 000
2183	Matériels informatique	1 000
	Total de	107 000

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité* d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Divers

Le maire informe que les voeux se dérouleront Samedi 6 janvier à 19h à la salle polyvalente.

Robert Durr informe qu'il y a une lampe grillée à la Chapelle.

Pour le Cimetière, Marie Jo demande qu'il y ait des numéros aux concessions pour une meilleure gestion du cimetière. Il est proposé que soit commandées des petites plaques numérotées.

Programmation Animations 2024

23/03 Karaoké (organisé par les Troubadoux
20 et 27 juillet et le 10 août : concert et théâtre par l'association Les Troubadoux.
7 avril : concours de belote du Club des Sources du Doux
6 mars : AG du club des Sources du Doux

Philippe Gentet déplore qu'il y ait eu peu de monde présent à la cérémonie du 11 novembre. Il remercie les jeunes pompiers de Lalouvesc d'avoir été présents.

Le Maire propose de regarder pour les années à venir, si d'autres dates peuvent être proposées, afin qu'il y ait plus de monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.

Le Secrétaire de séance,

Fait à SAINT-PIERRE-SUR-DOUX
Le Maire,

